|  |
| --- |
| **cid:image004.png@01D95E37.18ECBAC0** |

|  |
| --- |
| **Lettre N° 5 – Mars 2024****Chaque trimestre, l’Agence régionale de santé et le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes vous informent sur la déclinaison du Plan national antichute des personnes âgées de 65 ans et + dans notre région.** |
| **DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN EHPAD ET SSIAD : NOUVEL APPEL À CANDIDATURES**  |
|  |
| La prévention est un levier pour favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, tout en évitant les chutes. Comme en 2023, l’ARS a donc lancé son appel à candidatures pour le développement d’actions de prévention portées par les EHPAD et les SSIAD de notre région.**Objectifs :** * améliorer le bien-être et le maintien de l’autonomie des personnes de plus de 65 ans à leur domicile, et des résidents d’établissements ;
* prévenir les chutes.

Ces actions devront être **collectives, partenariales, ouvrant l’EHPAD sur l’extérieur.** Les projets présentés devront être portés en **mutualisation avec au moins 2 structures de proximité** (lieux d’accueil de personnes âgées, résidences autonomie, hôpitaux, CCAS, associations sportives, maisons de santé pluriprofessionnelles, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), services à domicile).Les projets devront relever des **7 thématiques** concourant à la prévention des chutes graves et invalidantes ; celles-ci sont précisées dans le cahier des charges tout comme les modalités d’évaluation.**Calendrier :*** Dépôt des projets par les gestionnaires d’EHPAD et de SSIAD : jusqu’au 22 avril 2024.
* Sélection des projets : 19 juillet 2024.
* Mise en œuvre : 2024-2025

[**Toutes les informationssur le site internet de l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes**](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/appel-candidatures-2024-developper-des-actions-de-prevention-portees-par-les-ehpad-et-les-ssiad)**PLAN ANTICHUTE : PERSPECTIVES**Le plan antichute des personnes âgées de 65 ans et plus est désormais quinquennal (2022-2026). Prochaines étapes :**2022-2023 :** travail de recueil de données spécifiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Un **diagnostic territorial** mené par le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes a permis de mettre en lumière des actions pertinentes dans la région.La journée régionale du 17 octobre 2023 fut un **temps fort de rencontre** entre les différents professionnels de terrain et les instances. **2024-2025 :** mise en place de nouveaux groupes de travail avec 3 nouveaux axes : l’ostéoporose, la iatrogénie médicamenteuse et le parcours du primo-chuteur. Des professionnels de terrain vont être associés à ces travaux qui seront lancés en avril 2024 par l’ARS avec le concours du Gérontopôle AURA.**RESSOURCES** **Nationales*** Depuis le 1er janvier 2024, l’aide [MaPrimeAdapt’](https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt) finance la réalisation des travaux d’adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.
* L’académie de [lutte contre la dénutrition](https://www.luttecontreladenutrition.fr/), issue du Collectif national de lutte contre la dénutrition possède un site internet ressources.
* Le [Centre de ressources et de preuves sur la prévention de la perte d’autonomie](https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/centre-de-ressources-et-de-preuves-sur-la-prevention-de-la-perte-dautonomie) a été créé (Grand Chantier CNSA).

**Régionales*** Découvrez les [maisons sport-santé](https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous-389) les plus proches de chez vous grâce à la carte interactive.
* Les ateliers et conférences [« Bien vieillir »](http://www.pourbienvieillir.fr/trouver-un-atelier) organisées par les caisses de retraite de l’Interrégime (toutes thématiques) sont regroupés dans la carte interactive dédiée.
 |
|  |
|  | **ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes**Contacts : ars-ara-da-qualite@ars.sante.fr | contact@gerontopole-aura.fr |